



Avec le SNUipp-FSU,  
renforcer le pouvoir d'agir enseignant

Changeons l'école, votons !  



*Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du lundi 7 janvier 2019*



[Facebook](#)

*Le bulletin d'adhésion 2018-2019 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)*



[@SNUIPP6](#)

[6](#)



## Action

### **URGENT : la mobilisation s'organise !**

L'année 2018 s'est terminée dans un contexte de fortes mobilisations (manifestations syndicales des 9 octobre et 12 novembre, actions des gilets jaunes et gilets rouges...), pour une politique de revalorisation des salaires et des pensions mais aussi pour le renforcement des services publics sur tout le territoire.

L'année 2019 sera également revendicative : les annonces du président Macron ne répondent pas aux gilets jaunes et oublient complètement la situation des fonctionnaires qui sont sous-payés (les comparaisons internationales sont éloquentes) et déconsidérés. Leurs conditions de travail n'ont cessé de se dégrader ces dernières années par manque de moyens et en raison de nouvelles politiques de management basées sur une individualisation des relations au travail.

Pire, le Sénat a même voté récemment le passage à 3 jours de carence dans la fonction publique (mesure qui n'a pas été suivie à l'assemblée nationale grâce aux interventions des organisations syndicales).

Faut-il rappeler que le gouvernement projette également de remettre en cause le paritarisme, en fusionnant les commissions paritaires, ce qui limiterait significativement le champ d'intervention des délégués du personnel (les règles collectives pour les affectations pourraient par exemple être supprimées).

---

Le gouvernement va de provocations en provocations, sans prendre la mesure du mécontentement généralisé. Cette situation ne peut plus durer... **Elle impose la mobilisation de toutes et de tous les fonctionnaires.**

L'intersyndicale "Fonction Publique" va se réunir à Paris très prochainement, le mouvement des "stylos rouges" commence à prendre de l'ampleur sur les réseaux sociaux.

**La FSU 66 et ses syndicats ont décidé de réunir leurs instances décisionnaires ce lundi 7 janvier. Une proposition d'actions départementales sera adressée aux autres organisations syndicales et à toute la profession, syndiqués et non syndiqués.**



## Actus

### **Pas d'augmentation pour les PE !**

La rencontre avec le ministre de la Fonction publique ce vendredi 21 décembre n'a donné lieu à aucune annonce sérieuse de revalorisation des fonctionnaires. Les professeurs des écoles, notamment, seront les grands perdants puisqu'ils ne sont que très très peu concernés par les heures supplémentaires que le gouvernement souhaite défiscaliser. Dans un communiqué, le SNUipp-FSU rappelle qu'il est pourtant urgent de procéder à la revalorisation des personnels qui travaillent dans les écoles. Lire la suite [ICI](#)



## Infos administratives

N'oubliez pas de consulter les circulaires de l'administration sur notre site Internet, rubrique mise à jour à chaque nouveauté.

### **Détachement**

Le B.O du 6 décembre 2018 dernier donne les informations sur les demandes de détachement, vous en trouverez un résumé [dans cet article.](#)

### **Liste d'aptitude**

Le B.O du 3 janvier 2019 précise les modalités d'inscription sur les listes d'aptitude pour l'accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive ; nous publierons dans quelques jours un résumé et un tableau comparatif de ces deux types de demandes. Lire la suite [ICI](#)

### **Partir enseigner en Andorre**

Publié le 28 décembre 2018 / L'article contient 0 Documents joints

Le B.O n°47 du 20 décembre 2018 décrit les modalités pour aller enseigner dans les établissements français en Andorre pour la rentrée 2019. La suite [ICI](#)

### **Demande de temps partiel**

En téléchargement, tous les documents sur les demandes de temps partiels. [ICI](#)

Attention, comme chaque année, l'administration donne une date limite au 31 janvier 2019 "pour des raisons de gestion". La date limite officielle et nationale est le 31 mars 2019.

Pensez à cocher la case « demande conditionnelle de travail à temps partiel » .. Si vous changez d'avis suite au mouvement etc...



## Calendrier



### **RIS deuxième période**

2 possibilités pour les RIS :

2 RIS sur le temps des animations pédagogiques + 1 RIS sur le temps devant élèves

Ou 3 RIS sur le temps des animations pédagogiques

**ATTENTION !**

---

L'application dématérialisée Arena ne prend pas encore en compte cette déclaration (qui est une information donnée à l'IEN et non une demande d'autorisation). Par conséquent :

Envoyer un mail à son IEN l'informant de votre participation aux RIS. :

1 semaine avant pour une RIS devant élèves

48 heures avant pour une RIS sur animation pédagogique

Modèle de lettre à l'IEN et aux parents [ICI](#)

-Mardi 12 février : 14h au siège du SNUipp-FSU 66

-Vendredi 15 février : 14h à l'école élem PONS à Rivesaltes

-Lundi 18 février : 14h à l'école élem au Boulou

-Mercredi 20 février : 9h à la Cabanasse

-Jeudi 21 février : 14h école élem J.Ferry à Thuir

-Mercredi 13 mars : 9h école élem L.Massé à Cabestany

9h école élem J.Clerc à Prades



### Stages

En l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux : le nombre de stages est limité à 12 jours/an. A utiliser sans modération ! La demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration est à faire 30 jours avant, délai de rigueur !

- « Entrants dans le métier : de PES à T3 »

\* le 19 mars 2019 (demande à faire avant le 19 février, délai de rigueur)

\* lieu : Perpignan, siège du Snuipp-FSU66 rue Condorcet

\* Comment s'inscrire ? auprès du SNUipp-FSU 66 : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) , objet : stage entrants dans le métier.

Auprès de l'administration : pas à pas [ICI](#)

"Débuts de carrière : Prendre la main sur son métier."

Être acteur, ne pas subir, se former et s'informer...

Santé et Sécurité au Travail : présentation du CHSCT : une instance trop méconnue.

Dans sa classe, dans son école : échange de pratiques et d'expériences. Une focale : la gestion de la classe.

PPCR : qu'és això ? les nouveaux déroulements de carrières. (Promotions, rendez-vous de carrière, traitements,...)

Instances paritaires et rôles du syndicat : le calendrier d'une année scolaire / ou / les relations hiérarchiques dans l'Education Nationale : PE-PE ; PE-Administration ; PE-IEN

**Les principes du mouvement départemental et le mouvement 2019**

Présentation générale du SNUipp-FSU 66 (fonctionnement, actions, historique, rôles, ...)

Et répondre à toutes vos questions est notre principale préoccupation.



Les nouveautés sur notre site : [ICI](#)



Avec le SNUipp-FSU,  
renforcer le pouvoir d'agir enseignant

Changeons l'école, votons !  

**Se (RE) syndiquer ... au SNUipp-FSU ! c'est maintenant !!**

 [Télécharger le bulletin d'adhésion ici](#) [adhésion en ligne ici](#)

---

**Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire dans les Pyrénées-Orientales et nationalement, et ce n'est pas par hasard !**

**Etre syndiqué au SNUipp-FSU c'est, au-delà de recevoir les publications à domicile (mails, journaux, ...), croire en toutes ces valeurs collectives et les faire vivre.**

Alors, plus d'hésitation, (re)syndiquez-vous au SNUipp-FSU et parlez-en à vos collègues !

---

**Mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>**

**SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>**

**compte twitter : @snuipp66 Facebook**

**TEL : 04.68.50.78.44 ou 06.25.85.13.58 (réservé aux syndiqués)**

***Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)***

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**



**Avec le SNUipp-FSU,  
sortons la tête de l'eau.**

**Changeons l'école, votons !**

